



Société française d'héraldique & de sigillographie

Titre	Décor héraldique pour la clôture du palais de la « Salle de Lille » (1525). Une figure héraldique : le lion ou le griffon tenant une bannière aux armes.
Auteur	Dominique DELGRANGE
Publié dans	<i>Revue française d'héraldique et de sigillographie - Études en ligne</i>
Date de publication	mai 2019
Pages	14 p.
Dépôt légal	ISSN 2606-3972 (2 ^e trimestre 2019)
Copy-right	Société française d'héraldique et de sigillographie, 60, rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris, France
Directeur de la publication	Jean-Luc Chassel

Pour citer cet article

Dominique DELGRANGE, « Décor héraldique pour la clôture du palais de la 'Salle de Lille' (1525). Une figure héraldique : le lion ou le griffon tenant une bannière aux armes », *Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne*, 2019-4, mai 2019, 14 p.

http://sfhs-rfhs.fr/wp-content/PDF/articles/RFHS_W_2019_004.pdf

REVUE FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE ET DE SIGILLOGRAPHIE

Adresse de la rédaction : 60, rue des Francs-Bourgeois, 75141 Paris Cedex 03

Directeur : Jean-Luc Chassel

Rédacteurs en chef : Caroline Simonet et Arnaud Baudin

Comité de rédaction : Clément Blanc-Riehl, Arnaud Baudin, Pierre Couhault,
Jean-Luc Chassel, Dominique Delgrange, Hélène Loyau, Nicolas Vernot

Comité de lecture : Ghislain Brunel (Archives nationales), Jean-Luc Chassel (université Paris-Nanterre),
John Cherry (British Museum), Marc Gil (université Charles-de-Gaulle-Lille III), Laurent Hablot
(EPHE), Laurent Macé (université Toulouse-Jean-Jaurès), Christophe Maneuvrier (université de Caen),
Christian de Mérindol (musée national des Monuments français), Marie-Adélaïde Nielen (Archives
nationales), Michel Pastoureau (EPHE), Michel Popoff (BnF), Miguel de Seixas (université de Lisbonne),
Inès Villela-Petit (BnF)

ISSN 1158-3355

et

REVUE FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE ET DE SIGILLOGRAPHIE ÉTUDES EN LIGNE

ISSN 2006-3972

© **Société française d'héraldique et de sigillographie**

SIRET 433 869 757 00016

Décor héraldique pour la clôture du palais de la « Salle de Lille » (1525).

Une figure héraldique : le lion ou le griffon tenant une bannière aux armes

Dominique DELGRANGE

Un chapitre du Compte de Jacques de Luxembourg¹, gouverneur de Lille en 1525², mentionne le paiement de travaux destinés à la réalisation d'une barrière en bois, complétée par des parties métalliques et exposant un décor de statues représentant des animaux héraldiques, lions et griffons. Cette clôture, placée devant le palais Rihour³ construit vers la fin du règne du duc Philippe le Bon, était destinée à marquer les emplacements⁴ où se réunissaient les représentants du souverain et ceux de la gouvernance de Lille, Douai, Orchies⁵ : « C'est dans cette cour que le Conseil qui rend Justice dans la châtellenie de Lille tient ses séances, comme je crois, par une grâce du Prince à qui cette cour appartient⁶ ». Le Compte de 1525 est un document administratif de

1. AD Nord, B-6205. Il m'est agréable de remercier Laurence Delsaut, assistante principale de conservation aux archives départementales du Nord, qui a bien voulu consacrer un peu de temps à la relecture de ma transcription, me permettant de résoudre quelques difficultés.

2. Jacques de Luxembourg, chevalier de l'ordre de la Toison d'or en 1519 (au chapitre de Barcelone), comte de Gavre, seigneur de Erquinghem etc..., fils de Jacques de Luxembourg (chevalier de la Toison d'or en 1478) et de Marguerite de Bruges-Gruuthuuse, dame d'Auxi. Il épousa Hélène de Croÿ, fille d'Henri de Croÿ et de Charlotte de Châteaubriand. Il décéda en 1530 sans postérité. Les seigneuries de Gavre, Armentières, etc... passent par héritage à sa sœur aînée, Françoise, épouse de Jean, comte d'Egmont, père du fameux Lamoral exécuté en 1568. En 1525, c'est un autre membre de la famille de Luxembourg-Saint-Pol, Marie de Luxembourg (1462 ? – 1547), veuve de François de Vendôme, cousine de Jacques, qui possède le titre de châtelaine de Lille, hérité de Pierre, son père. Concernant l'histoire de la Gouvernance ou Souverain bailliage de Lille, Douai, Orchies, voir Jacques FOUCART, *La gouvernance du souverain bailliage de Lille-Douai-Orchies, Mortagne et Tournais : une institution baillivale française en Flandre*, Lille, 1937.

3. En 1453, le duc de Bourgogne Philippe le Bon avait fait l'acquisition des terrains et des maisons appartenant à Hue de Lannoy, seigneur de Santes, à Louis Dommesent et à sa femme Catherine de Baenst pour y faire construire le nouveau palais (Francine LECLERCQ, *Étude du personnel de la Chambre des comptes de Lille sous les ducs de Bourgogne*, thèse inédite de l'École des chartes, 1958, p. 113 et 183).

4. Jacques FOUCART, dans « En marge de la Gouvernance de Lille – compte-rendu des journées d'Amiens, 12 – 14 mai 1972, organisées par la Société d'histoire du droit des pays flamands, picards et wallons », *Revue du Nord*, 1973, n°216, p. 73-74, signale ce compte en tant par la même occasion de retrouver le lieu où se tenait l'hôtel de la Gouvernance. D'après cet auteur, la clôture, encore en place en 1573, disparut vers la fin du XVI^e siècle. Disponible en ligne : [http://www.persee.fr/doc/rnord_0035-2624_1973_num_55_216_5858_t1_0073_0000_7] (consulté le 28/3/2019).

5. Jusqu'en 1515 le siège de la Gouvernance était situé dans l'hôtel de la Poterne, près des bâtiments de la Chambre des comptes.

6. Christophe BUTKENS, *Supplément aux Trophées tant sacrés que profanes du duché de Brabant*, La Haye, 2 vol., 1724-1726, t. 2, livre 1, p. 25. Il s'agirait plutôt d'un suiveur : Christophe Butkens, décédé
Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne – 2019-4

© Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 2019

gestion, sec et peu disert comme une pièce comptable. Il ne fournit qu'une partie des réponses aux questions qui se posent à propos de la réalisation de ce décor au caractère évidemment emblématique et politique. Toutefois, l'analyse des éléments disponibles et la recherche du contexte éclairent la raison d'être de cette construction.

Le nom et les titres du commanditaire apparaissent clairement : ce sont ceux du gouverneur de la petite province⁷, agissant pour le souverain, le comte de Flandre, en l'occurrence l'empereur Charles Quint. Le Compte signale les ouvrages effectués sur le domaine public, à « l'héritage de la Salle⁸ appartenant à l'empereur notre sire ». L'« Hôtel de la Salle » était un des noms donnés à ce qui est encore aujourd'hui le « Palais Rihour », situé en plein centre-ville (*fig. 1*). Les dépenses sont contrôlées par une institution comtale, la Chambre des comptes, installée à Lille. Les travaux sont conduits et vérifiés par Guillaume Leblancq⁹, fonctionnaire de cette Chambre, et dirigés par un maître d'œuvre local, Jean Pasquier. Un certain nombre d'artisans et d'artistes sont mobilisés pour effectuer l'ouvrage. Les matériaux et les techniques utilisés, la date de réalisation – 1525 – sont connus, le montant de la dépense est de 409 livres. Des pièces annexes, reçus, devis, ne nous auraient vraisemblablement pas révélé plus de détails.



**1. Dessin (du XVII^e siècle ?) représentant le palais Rihour de Lille, ou « Hostel de la Salle » de 1515 à 1664, en perspective cavalière :
« Vue dudit Palais par le derrière du côté du jardin »
(aujourd'hui rue du Palais Rihour ; seule la chapelle subsiste, ici en bas, à gauche).**

BM Rouen, Ms Leber 5903.

depuis longtemps, avait fait paraître la première partie de cet ouvrage sous le titre : *Trophées tant sacrés que profanes de la duché de Brabant*, Anvers, 1641 (titre-frontispice dessiné par Abraham A Diepenbeke et gravé sur cuivre par M. Borrekens).

7. Le « Souverain bailliage de Lille-Douai et Orchies... et des appartenances ».

8. A l'époque des ducs de Bourgogne, la « Salle de Lille » était une juridiction ayant la connaissance des fiefs de la châtellenie de Lille, à l'occasion des hommages au souverain, des mutations de propriété, des services dus par les vassaux. Voir LECLERCQ, *Étude du personnel* (cité *supra* n. 3), p. 122.

9. A propos de Guillaume Leblancq (ou Le Blanc) voir Edouard VAN HENDE, « Notice sur Guillaume le Blanc, Seigneur de Houchin, Maître de la chambre des comptes de Lille et sur un jeton frappé à ses armes », *Bulletin de la Commission historique du Nord*, 1899, t. 15, p. 6 et suiv.

Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne – 2019-4

© Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 2019

La construction de la barrière placée devant l'entrée du palais est payée sur le compte de dépenses du gouverneur de Lille-Douai et Orchies, représentant du souverain. Cependant, d'autres travaux sont imputés sur celui du châtelain de Lille, comme les frais de réfection des peintures extérieures¹⁰ et la plantation d'arbres autour du bâtiment¹¹.

Faute de mieux et en l'absence d'une documentation iconographique représentant ce décor éphémère, nous ne pouvons situer qu'approximativement l'emplacement, la disposition et l'ornementation de l'ensemble. Il semble que ces « baillies »¹² n'aient été en place qu'une cinquantaine d'années. Deux bancs¹³ de bois complètent l'installation. Le premier est placé près du porche, l'autre sous la voûte de l'entrée du palais. Nous lisons que la barrière est rythmée par onze piliers de bois, plantés dans le sol¹⁴, assujettis par un système de contreforts scellés dans la terre, nommés ici « bracons ». Des sculptures héraldiques ornent le sommet des poteaux : il s'agit de lions et de griffons, tenant des bannières armoriées en tôle, sans précision à propos du nombre et de la position de chaque sculpture, et sans mention des armoiries représentées. On notera toutefois l'absence d'aigle. Bien qu'il porte le titre d'empereur, le souverain, le « Prince », Charles est d'abord reconnu comme comte de Flandre et l'impérial volatile semble céder le pas aux habitudes et références politiques locales¹⁵.

Les informations fournies par le compte ne permettent pas de se représenter avec exactitude la disposition et les détails des sculptures. Nous ne pouvons que tenter d'éclairer la question par des hypothèses.

Comment se répartissent les onze sculptures héraldiques, griffons et lions ? Quelles armoiries ont été peintes sur les bannières en tôle ? L'ensemble du décor respecterait bien des règles de préséance : une place d'honneur, centrale, occupée par les armes du souverain, puis son représentant, le gouverneur, ensuite les autorités et les représentations emblématiques des territoires, baronnies, villes... L'artisan chargé du décor peint, Thomas Tournemine¹⁶, disposant sans doute de documents, armoriaux, dessins esquisses,

10. AD Nord, B-4435, f°60 (Compte de Jean de Beaufremetz, 24 juin 1525-25 juin 1526 : à Henri Hennicot, « dorure de fin or de cinq soleils de plomb servans à cinq fenestres sur une tour nouvellement haultie audit hostel de la Salle vij lbs x S, item pour avoir painct la grande bannière servant à ladite tourelle aussi de fin or avec les armes de l'empereur lx S. et encoires pour avoir painct la grande heuze ensamble cinq petites toutes servant à ladite tourelle à savoir la grande toute au dessus et les cinq aux fenestres de celles des autres tourelles pardevant faictes pour x Livres ». AD Nord, B-4439, f°68 (Compte de Jean de Beaufremetz, juin 1529- 25 juin 1530) : « ... à Hue de Respine, peintre, pour avoir repeint la grande bannière estant sur le pignon devant de la grant salle de l'hostel de la Salle qui estoit cheute et rompue par les grands vents et y employez Vc et demy de fin or XVIII Lbs XVI S., item en azur LXII S, item en argent XXX S ».

11. AD Nord, B-4436, f°71 (compte de 1526-27) : « ...six-vingt (120) oremeaux ... achetés à Jehan Delecat et par luy plantés alentour du prêt de l'ostel de ladite Salle... ». AD Nord, B-4440, f°49 (compte de 1530) : « ... réfection du pavage de la cour de l'hôtel de la Salle et plantation d'une haie d'épine sur le pré dudit hostel... ».

12. « Baile ou bayle, baille... : barrière, enclos, palissade » dans Frédéric GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancien français*, 10 vol., Paris, 1880-1895, t. 1, p. 533

13. Le mot banc ou « bank » désignait également les assemblées de certains échevinages, ou « keure », de Flandre : Gand, Middelbourg...

14. Des madriers d'une section de douze pouces, soit environ 30 cm. L'essence du bois n'est pas précisée ; il s'agit selon toute vraisemblance de chêne.

15. On pourrait d'ailleurs se poser la question de la date d'apparition de l'aigle impériale dans le décor des villes de Flandre, Hainaut, Artois etc... Les premières monnaies à l'aigle bicéphale datent de 1521, avec l'émission du réal d'or (Enno VAN GELDER, Marcel HOC, *Les monnaies des Pays-Bas bourguignons et espagnols (1434-1713)*, Amsterdam, 1960, n°183, pl. 15). Auparavant Maximilien a fait frapper aux Pays-Bas, vers 1487-1488, pendant la minorité de son fils Philippe le Beau, des monnaies où l'écu occupant le champ montre tantôt une aigle, parfois un parti d'Autriche-Bourgogne, et d'autres fois le griffon (*ibidem*, n°64, 65, 68 et 70, pl. 6).

16. Thomas Tournemine appartient à la famille de peintres et décorateurs implantée à Lille, parmi lesquels Marquet Tournemine et son oncle Gaspard Dubois, héraut d'armes « Épinette », Nicolas

Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne – 2019-4

© Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 2019

conservés ou transmis par des parents et des connaissances¹⁷, n'aurait pas eu besoin d'instructions spéciales pour exécuter son travail ?

1 *L'empereur Charles* : bannière à l'aigle bicéphale, tenue par un griffon, animal héraldique de la maison d'Autriche¹⁸ ?

2 *La maison d'Autriche*, écu à la fasce (ou Autriche, écartelé de Bourgogne), tenu par un griffon ?

3 *Le comté de Flandre*, armes au lion, tenues par un lion ?

4 *Le gouverneur, Jacques de Luxembourg*, bannière au lion couronné à double queue, tenue par un lion ?

5 *La ville de Lille*, fleur de lis, tenue par un lion¹⁹ ?

6 *Le châtelain de Lille, baronnie de Phalempin*, un chef sur un plain, tenu par un lion ?

7 *La baronnie de Wavrin*, un écusson en cœur.

8 *La baronnie de Comines*, un chevron accompagné de trois coquilles.

9 *La baronnie de Cysoing*, un bandé de six pièces²⁰.

10 *Douai*, un plain, armoiries de la ville.

11 *Orchies*, un lion dans une chaîne posée en orle, armoiries de la ville.

Tournemine. Voir l'article en ligne Dominique DELGRANGE, « Martin Doué (Lille, 1572-1638). Un peintre en armoiries et poursuivant d'armes en Flandre », *Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne*, 2018-1, juin 2018, 25 p., notamment p. 23-24 (http://sfhsrfhs.fr/wpcontent/PDF/articles/RFHS_W_2018_001.pdf). Une version augmentée sera publiée dans le tome 87-88 de la RFHS (à paraître).

17. Nous avons récemment tenté de montrer la continuité d'une certaine « tradition héraldique » existant à Lille à la fin du Moyen Âge (*ibidem*). Cette tradition héraldique est jalonnée depuis l'armorial « Toison d'or » de la Bibliothèque de l'Arsenal (ms 47900), réalisé à Lille dans les années 1430 (Michel PASTOUREAU, Michel POPOFF (éd.), *Le Grand Armorial équestre de la Toison d'or*, Saint-Jorioz, 2 vol., 2001), les manuscrits de l'Épinette au XVI^e siècle (François BONIFACE, *Les Rois de la Fête de l'Épinette de Lille, 1283-1486. Biographies, héraldique, sigillographie*, Wasquehal, 2014 (préface de Mireille JEAN), les armoriaux réalisés pour Alexandre Leblancq dans les années 1565-70 (BnF, ms.fr. 5232, BM Courtrai, codex 350 Goethals-Vercruysse), ceux du héraut Guillaume Rugher, et enfin le peintre Martin Doué au début du XVII^e siècle.

18. Le griffon, animal héraldique flamand ou autrichien ? Des griffons accompagnent les armoiries à plusieurs quartiers d'Autriche et de Bourgogne du décor peint du berceau dit de Charles Quint, aujourd'hui considéré comme ayant pu être réalisé pour Philippe le Beau (Musées royaux d'art et d'histoire, Bruxelles). Les sceaux de Maximilien et de Philippe le Beau montrent des armoiries tenues par deux griffons (René LAURENT, *Les sceaux des princes territoriaux belges de 1482 à 1794*, Bruxelles, 1997, p. 11, pl. 4 ; p. 15-16, pl. 10). Une série de monnaies émises entre 1487 et 1488 en Brabant, Gueldre, Hollande et Flandre porte également des griffons sur une des faces (VAN GELDER, HOC, *Monnaies des Pays-Bas* (cité *supra* n. 15), p. 43 et 44, n^{os} 68 à 70, pl. 6). Des jetons du bureau des finances datant du début du règne de Charles Quint montrent également le griffon (Jean-François DUGNIOLLE, *Le jeton historique des dix-sept provinces*, Bruxelles, 4 vol., 1876-80, n^{os} 560 et n^o 1065). Les premiers sceaux de Charles, avant son accession au titre impérial, associent un griffon et un lion (LAURENT, *op. cit.*, p. 26 à 28, p. 35, pl. 24, 26 et 37). Le griffon est encore le tenant des armoiries de la maison de Habsbourg-Lorraine en 1914. Cependant, dès le milieu du XIV^e siècle, la figure du griffon a déjà été associée aux armoiries de Flandre. C'est en effet un griffon coiffé d'un grand heaume qui porte l'écu du comte de Flandre (*fig. 5*) au folio 36 de l'armorial « Bellenville » (BnF ms. fr 5320) ; cet armorial était vraisemblablement conservé à Lille au XVI^e siècle puisqu'il fut la propriété d'Antoine de Beaulaincourt († 1559), lieutenant de la Gouvernance de Lille, roi d'armes de l'ordre de la Toison d'or. Thomas Tournemine l'aura éventuellement vu. « Griffon » est encore le nom d'office de plusieurs héralds ou poursuivants d'armes flamands signalés à Ypres, à Bruges entre 1367 et 1373 (Evelyne VAN DEN NESTE, *Tournois, joutes et pas d'armes dans les villes de Flandre à la fin du Moyen Âge*, Mémoires et documents de l'Ecole des chartes n^o 47, Paris, 1996, p. 404).

19. Un ou deux lions, affrontés, accompagnent la fleur de lis, emblème de la ville de Lille, sur les sceaux aux contrats ou aux connaissances : ANF,sc/D 5536, F 4000 à 4006, Ernest DE GHELLINCK, *Sceaux et armoiries de la Flandre ancienne et moderne*, Bruxelles-Paris, 1935, p. 225-226. Voir également *fig. 6*.

20. Les cartes illustrées du XVI^e siècle montrent la plupart du temps la bannière de Cysoing tenue par un ours (*fig. 7*), en flamand *beer*, ce mot ayant la même consonance que « baron ».

Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne – 2019-4

© Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 2019

L'absence d'instructions écrites concernant le décor héraldique laisserait bien penser que les commanditaires et les exécutants n'ont pas eu besoin de patrons précis. Les figures héraldiques sont à l'époque dans toutes les mentalités : elles ornent de nombreux objets. L'artiste aura pu se contenter d'une brève indication verbale. Les modèles étant largement diffusés et omniprésents, y compris dans le domaine public²¹, un simple croquis ou l'imitation de ce qui a été vu ailleurs – sur un drapeau, un monument, sur une monnaie ou un jeton – aura été immédiatement compris pour être bien restitué.

Le montant total de la dépense d'élève à 409 livres 3 sols 6 deniers (*voir l'annexe*) dont :

96 livres pour 11 piliers de bois avec leurs supports et fixations (Jean Pasquier, maître d'œuvre de la ville)

8 livres 8 sols pour les travaux de pose des piliers : supports, terrassement (Jean Pasquier, Barthélémy Hacquin et son fils, charpentiers, Jean Dupret et Jean Crombet, manœuvres)

13 livres 12 sols pour deux bancs de bois (Jean Pasquier et Etienne Charlet, charpentier)

89 livres 5 sols pour onze sculptures en bois (?) représentant des lions et des griffons héraldiques (Jacques, tailleur d'images)

12 livres pour la fabrication de 11 hampes longues de six pieds (env. 1,80 m) destinées à recevoir les bannières (Simon Dumoulin, forgeron)

24 livres pour la fourniture de 11 bannières en laiton fixées sur les hampes, recevant onze décors héraldiques différents ? (Gauthier de Respin)

95 livres 10 sols pour la peinture et la dorure des lions, des griffons sculptés et des onze bannières en laiton (Thomas Tournemine, peintre)

70 livres 8 sols 6 deniers pour la pose de la clôture (Jean Carpentier).

Les deux dépenses les plus onéreuses (44 % du total) correspondent au travail de sculpture réalisé par maître Jacques (21 %) et la peinture exécutée par Thomas Tournemine (23 %). Les travaux de terrassement et de pose des piliers ont été suivis par Guillaume Leblancq²², maître de la Chambre des comptes de Lille, exerçant les fonctions de concierge de l'hôtel de la Chambre des Comptes.

Avec cette réalisation, nous voyons apparaître quatre concepts sous-jacents qui semblent bien concorder avec l'esprit du temps. Les animaux héraldiques, lions et griffons, n'ont pas été placés en haut des colonnes par hasard. Ce n'est pas uniquement pour canaliser la foule que la barrière a été disposée. Toute cette installation veut signifier plusieurs choses.

Utilisant bien sûr la puissance expressive des représentations héraldiques dans le cadre d'une organisation de l'espace, elle affirme la verticalité du pouvoir dans l'exercice des fonctions administratives. Il ne s'agit pas seulement d'un enclos joliment décoré au goût du jour. L'ensemble répond aux normes d'un mode de pensée, un système de représentation du monde qui est encore celui du Moyen Âge.

21. Jules HOUDOY, *La Halle échevinale de la ville de Lille (1235-1664)*, Lille-Paris, 1870.

22. À propos de Guillaume Leblancq (ou Le Blanc), fils de Jean Leblancq et père d'Alexandre, le bibliophile collectionneur d'armoriaux, voir VAN HENDE, « Notice sur Guillaume Le Blanc » (cité *supra* n. 9). Robert AULOTTE, « Le lillois Alexandre Le Blancq et sa collection de manuscrits », *Revue du Nord*, n°198, juillet-septembre 1968, p. 301-316. Mireille JEAN, *La Chambre des comptes de Lille, l'institution et les hommes (1477-1667)*, Mémoires et documents de l'Ecole des chartes n°36, Paris, 1992.

Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne – 2019-4

© Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 2019

Les armoiries permettent d'identifier, elles proclament le nom, rappellent un ordre hiérarchique et social et contribuent au décor urbain. Trois autres éléments présents ici sont à prendre en compte :

- les autorités siègent sur des bancs, ici au nombre de deux, un pour les représentants du souverain et un autre pour les autorités locales. Représentés dès le XIII^e siècle sur des sceaux, les bancs sont déjà mis en valeur et symbolisent les conseils et les juridictions²³ ;

- l'enclos est placé devant le palais du souverain (*fig. 2*). Il prend valeur de point central autour duquel rayonnent le quartier central de la ville, les fortifications, les faubourgs et le plat pays, ces entités représentées au sein des conseils appelés par le suzerain ;



2. *Vue du Palais Rihour vers 1600. Le corps de bâtiment au premier plan donne sur la rue menant à la Grand-Place (on remarque le porche d'entrée placé au milieu. La barrière a déjà disparu).*

Gouache d'Adrien de Montigny, *Albums de Croÿ*, Bruxelles, 23 vol., 1988, t. 12, pl. 37 (Université de Prague, Ms XXIII – A9/2).

- la barrière possède une ouverture qui garde l'accès et fournit un passage, un point de contrôle. Il faut pouvoir y accéder avant d'aller plus loin et être admis dans l'enclos du pouvoir, à l'instar de ce que proclament les nombreuses images contemporaines ou presque du jardin fermé, le « tuin » des monnaies et sceaux du Hainaut²⁴, de la ville de Gand. Image encore reproduite un siècle plus tard, par exemple en Hollande et sur l'image servant de frontispice à l'ouvrage de Philippe de l'Espinoy (*fig. 3 a et b*) ;

- la verticalité. Dans l'espace encore vide, devant le bâtiment, le poteau – ou colonne – se dresse, visible de tous côtés, donnant un caractère pérenne au pouvoir, impressionnant

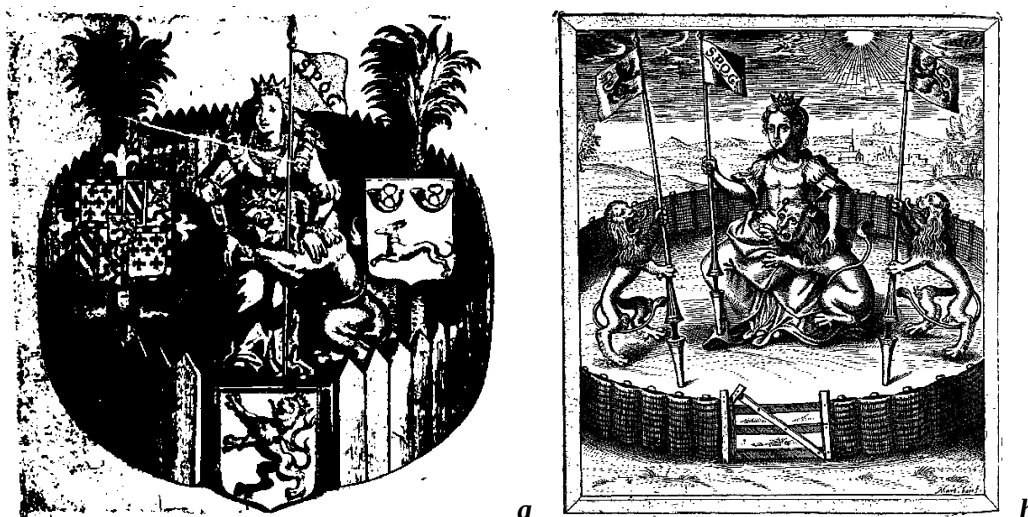
23. Sur la question des bancs, accessoires du pouvoir, voir Jean-Luc CHASSEL, « Un type de sceaux de juridiction en France de l'est (XIII^e-XV^e s.) », *RFHS*, 1984-1989, t. 54-59, p. 131-153, plus particulièrement p. 142-143 où sont mentionnés des exemples de sceaux montrant des juges siégeant sur des banquettes.

24. En particulier le splendide sceau utilisé par Jacqueline de Bavière de 1428 à 1433 (René LAURENT, *Les sceaux des princes territoriaux belges du X^e siècle à 1482*, 3 vol., Bruxelles, 1993, t. 3, n°82).

Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne – 2019-4

© Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 2019

par sa position dominante²⁵. Lorsque la place est peuplée, quand la foule est présente, la colonne, surmontée d'un animal « totémique », est un repère identifiable de loin. Ces colonnes surmontées d'une sculpture peuvent faire référence à d'autres représentations artistiques médiévales illustrant l'histoire du serpent d'airain de Moïse²⁶ ou de l'apôtre Jean²⁷.



3. Continuation de la diffusion de l'allégorie de la ville de Gand associant un enclos, des armoiries et des bannières au XVII^e siècle.

a – Les armes sont, à gauche, celles de Charles de Bourgogne-Wakken, grand bailli de Gand (issu d'un fils illégitime d'Antoine, bâtard de Bourgogne, il devrait porter une champagne pour brisure, absente ici), au centre, la ville de Gand (lion couronné) et à droite l'évêque de Gand, Antoine Triest (lévrier surmonté de deux huchets).

Frontispice de : Antoine SANDERS (dit Sanderus), *Gandavium sive rerum Gandavensium*, Bruxelles, 1627.

b – La « pucelle » couronnée dans l'enclos, jardin ou « tuin », entouré d'une barrière, est ici accompagnée de deux lions (presque) héraldiques qui tiennent chacun une bannière, celle du comté de Flandre. Comme celle de la ville de Gand sur la gravure de Sanderus.

Le modèle de l'animal tenant une bannière est encore dans tous les esprits.

Gravure de Martin Baes insérée dans Philippe DE L'ESPINOY, *Antiquités et noblesse de Flandre*, Douai, 1631.

25. Je remercie cordialement Jean-Luc Chassel, président de la Société française d'héraldique et de sigillographie, pour m'avoir fait connaître les travaux de Robert Jacob portant sur les images utilisées par le pouvoir judiciaire (Robert JACOB, *Images de la Justice. Essai sur l'iconographie judiciaire du Moyen Âge à l'âge classique*, Paris, 1994).

26. *Nombres*, XXI-4. Représentations dans la *Bible historique*, La Haye, Meermanno koninklijke Bibliotheek, v. 1372 ; dans celle de Guiard des Moulins à la BnF, ms.fr. 155, f°77 v° ; sur le vitrail de la basilique de Saint-Denis, aujourd'hui au musée de Cluny, Paris...

27. *Evangile de Jean*, III.

À quoi pouvait ressembler le décor de cette clôture ? La disposition des pylônes rythmant la barrière, coiffés chacun d'une sculpture héraldique, n'est pas sans rappeler une autre réalisation presque contemporaine : la clôture des « bailles » placées devant une des entrées du palais princier du Coudenberg à Bruxelles (*fig. 4*). On retrouve en effet la même idée d'une série de barrières encadrées de deux piliers latéraux avec un poteau central²⁸. Cette « Place des bailles » de Bruxelles est connue par le témoignage de nombreuses gravures²⁹, peintures et tapisseries³⁰. Elle ne survécut pas à l'incendie qui détruisit le palais en 1731, mais les documents iconographiques restituent l'agencement des barrières séparées – comme à Lille ? – par des colonnes supportant des statues. L'artisan bruxellois qui réalisa l'œuvre sculptée est connu : il s'agit de Jan Borreman³¹, sculpteur sur bois actif vers 1470-1520. La quittance du paiement du travail réalisé pour les bailles du Coudenberg est datée de 1513. Le modèle bruxellois était probablement connu à Lille en 1525. Les artisans lillois reçurent peut-être des instructions pour s'en inspirer. Dans les deux cas, les bailles servent à établir la démarcation entre le domaine public et l'entrée d'un bâtiment dépendant directement de l'autorité du souverain. La barrière est construite à proximité d'un bâtiment officiel, siège du pouvoir, le Palais Rihour à Lille ou celui du Coudenberg à Bruxelles.



4. Les « bailles » ou clôture de la place aménagée devant le palais du Coudenberg (Bruxelles), ici au second plan.

Tapisserie des « Chasses de Maximilien », mois de février (détail),
carton de Bernd Van Orley (tous droits réservés au Musée du Louvre, Paris).

28. Cinq barrières, chacune de 25 pieds, selon la rubrique du Compte de paiement à Jean Carpentier.

29. Gravure exécutée en 1649, insérée dans l'*Atlas Van Loon*, 24 vol., 1641-1682, ici le tome 16 daté de 1649 (image disponible en ligne sur le site *Geheugen van Nederland* de la Bibliothèque nationale des Pays-Bas : [<https://www.geheugenvannederland.nl/en>], consulté le 28/03/2019).

30. Le « Mois de février », ou « L'histoire du roi Modus et de la reine Ratio », fait partie de la suite des *Chasses de Maximilien*, d'après les cartons de Bernard Van Orley, conservée au Musée du Louvre, Paris.

31. Également écrit Borman ou Borremans. Les statues, encore présentes au XVI^e siècle, avaient disparu ensuite (Marie-Claude VAN GRUEDERBEEK (dir.), *Catalogue de l'exposition 1515 - Charles Quint au Musée de la Ville de Bruxelles*, Bruxelles, 2015, p. 15). Voir également Brigitte de HAINAUT-ZVENY, « La dynastie Borreman (XV^e-XVI^e s.) : crayon généalogique et analyse comparative des personnalités artistiques », *Annales d'histoire de l'art et de l'archéologie de l'Université libre de Bruxelles*, n°5, 1983, p. 47-66.

Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne – 2019-4

© Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 2019



a



b



c



d

5. a – Griffon tenant les armoiries de Flandre.

Armorial « Bellenville », BnF, ms.fr. 5230, f°36 (détail).

Tous droits réservés à la Bibliothèque nationale, Paris.

b – Griffon tenant les armes d'Havre.

Recueil réalisé pour Alexandre Leblancq, sans doute par un atelier lillois, probablement celui du roi d'armes Guillaume Rugher³².

BnF, ms.fr. 5232, f°284 (détail).

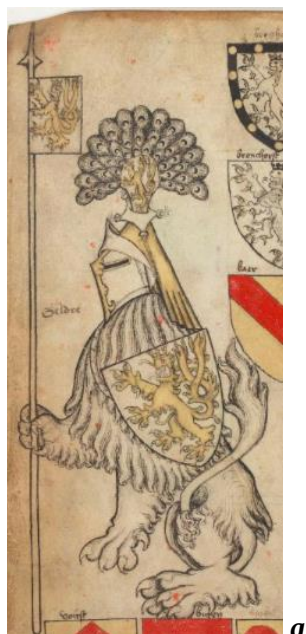
Tous droits réservés à la Bibliothèque nationale, Paris.

c – Monnaie de Maximilien et Philippe le Beau, v.1487-1488.

d – Méreau de Bruges, XVII^e s (dessin).

Louis MINARD-VAN HOOREBEKE, *Description des méreaux*, 3 vol., Gand, 1877-1879, t. 3, p. 120 n°136.

32. Voir mon article : *Quelques peintres en armoiries à Lille, XVI^e et XVII^e siècles* (à paraître dans la RFHS, t. 87-88).



a



b



c

6. a – Lion héraldique tenant une bannière (ici aux armes de Gueldre).

Armorial « Bellenville », BnF, ms.fr. 5230, f°46 v° (détail). Ce recueil d'armoiries, composé au cours du dernier tiers du XIV^e siècle, a appartenu à Antoine de Beaulaincourt (v. 1490-1559), lieutenant de la Gouvernance de Lille à partir de 1533, roi d'armes de l'ordre de la Toison d'or de 1549 jusqu'à son décès³³.

Tous droits réservés à la Bibliothèque nationale, Paris.

b – Lion tenant l'étendard de Flandre.

Jeton pour la Chambre des comptes de Lille, époque de Philippe le Beau (Edouard VAN HENDE, *Numismatique lilloise*, Paris, 1979, n°273).

c – Méreau au lion tenant une bannière.

(Louis MINARD-VAN HOOREBEKE, *Description des méreaux*, 3 vol., Gand, 1877-1879, t. 3, p. 121 n°143).

33. Charles DE LINAS, *Antoine de Beaulaincourt, lieutenant du gouverneur de Lille et roi d'armes de la Toison d'or*, Lille, 1855.



7. Séance (imaginaire) du conseil du comte de Flandre.

Les bannières des quatre anciens hauts barons

Pamele, Cysoing, Heyne, Boulers sont tenues par des ours.

Philippe de l'Espinoy utilise largement cet animal dans son ouvrage *Antiquités et noblesse de Flandre*, Douai, 1631.

Annexe

Extraits du Compte de Jacques de Luxembourg, gouverneur de Lille, 1525
(AD Nord, B-6205)

(f°1) *Compte de Jacques de Luxembourg, conte de Gavres, chevalier de l'ordre, seigneur de Fiennes, d'Erquinghem, Armentières, Gouverneur de Lille, Douay, d'Orchies et des appartenances... commençant la veille de Noël, l'an mille-cinq-cens-vingt-quatre et finant la veille Saint Jehan Baptiste en suivant, l'an mil-cinq-cens-vingt et cinq. Et se fait ce présent compte à monnoye de Flandres xx gros pour la livre comme s'ensuit...*

(f°25) *Aultre despen payer par ce commis par la charge et ordonnance de messieurs les président et gens des comptes à Lille pour les bailles et clostures de l'héritage de l'ostel de la Salle appartenant à l'empereur notre sire audit Lille affin de obvier aux différens et questions qui eussent peu cy après advenir entre les officiers de l'empereur et ceulx de la Loy de sadite ville de Lille pour cause des limite et juridiction dudit hostel dont paravant l'exemption que l'empereur en a faicte par ses lettres patentes lesdits de Lille y prétendoient juridiction. Que à l'occasion des grands ouvrages qui au temps de ce compte se faisoient au chastel dudit Lille mesmement que le siège de la Gouvernance est ordonné audit hostel lesdits des comptes ont ordonné la...stenge³⁴ de ladite closture estre prinse sur les exploix dudit siège comme il s'ensuit :*

(en marge :) *Par ordonnance de ceste chambre contenant au long les parties cy après tirées cy rendues pour laquelle et en sur ce Masitre Guillaume Leblancq qui a conduit ces ouvraiges comme concierge de l'hostel de l'Empereur qui a déclaré que le longtemps par avant la date de ladite ordonnance lesdits ouvraiges estoient finis et parfaits et les deniers par lui délivrés par charge à ladite chambre. Transeat.*

Premiers

A maistre Jehan Pasquier maistre des œuvres de la ville de Lille pour onze quartiers de bois de chesne chacun de douze paulx³⁵ quarrés desquels ont esté faiz les onze lyons que grifons à viij Lb. Pièce font iiij xx viij Lb, et pour les croisures et bracons³⁶ qui sont dedens terre pour tenir droit lesdits lyons et griffons, livré viij xx pieds de seulle de six et de quatre à douze deniers le pied, font viij Lb, montant lesdites deux parties ensemble à la somme de :

iiij xx xvj Lb

A icelluy pour son remboursement et qu'il avoit payé et déboursé à Betremieux Hacquin carpentier et à son fils pour la facheon d'avoir faict lesdites croisures et bracons pour tenir lesdits lyons et griffons en terre vu en ce faisant ils ont esté occupez par l'espace de sept jours à huit sols chacun par jour font C viij S. Et qu'il avoit (f°25 v°) encore payé à Jean Dapret, Martin Dehelin et Jean Crombet, manouvriers pour avoir fait les fosses à planter lesdits lyons et griffons au pillotte et maillotte les terres après qu'ils

34. Mot non déchiffré.

35. « Paulx, paulme, paume : largeur d'une paume de main » dans GODEFROY, *Dictionnaire* (cité supra n. 12), t. 6, p. 46.

36. « Croisure : croisement, point de rencontre de deux axes » ; « bracon : branchage, appui, console », *ibidem*, respectivement t. 2, p. 381 et t. 1 p. 716.

furent plantés. En quoy faisant ils ont esté occupés par l'espace de quatre jours à cinq sols chacun par jour, font lx Sols, montent les présentes ? deux parties ensemble à la somme de :

Vij Lb viij Ss

Audit maistre Jehan Pasquier la somme de treize livres douze sols dicte monnoye, à ssavoir pour onze proiz de flacques pour faire un noeuf bancq dehors la porte dudit hostel de cinq et de dix-huit à six sols le piet pour lxxvj Sols. Item pour les deux piets dudit bancq et pour une aultre bancq tout neuf dessous la porte d'iceluy hostel, trente pieds de flacque de quatre et de quatorze à iiij Sols le piet, font six Lb. Item pour les bracons et testes de ces bancqs quatorze piets de feuille de spet et de quatre à viij deniers le piet font xxj sols. Item qu'il avoit payé à Estienne Charlet, maistre carpentier, pour la fachon desdits deux bancqs xlv Sols. Et qu'il avoit payé à ung escrivain pour avoir fait les mollures et taillé les culs-de-lampes desdits bancqs xx Sols, montent lesdites parties sensamble à ladite somme de :

Xij Lb xij Sols

A Jacques (lacune) tailleur d'Ymages demourant auprès de l'atre de l'église Saint Pierre audit Lille, la somme de quatre-vingt neuf livres cinq sols dicte (f°26) monnoye pour avoir taillé lesdits onze lyons et les piliers de dessous par marchié avec luy par ledit maistre Jehan Pasquier, maistre des œuvres de Lille du sceu desdits des comptes, pour ce icy lesdits :

Iij xx ix Lb v Sols

A maistre Simon Dumolin gros febvre³⁷ la somme de douze livres dicte monnoye pour avoir fait onze verges de fer rondes de six piets demi chacune une eulle³⁸ pour les fortifier et que tiennent en leurs gramp³⁹ lesdits lyons et griffons sur lesquels les bannières sont mises, pesant ensemble vij xx x Lb demie de fer, et dont pour icelles luy a esté payé par marchié fait ladite somme de :

Xij Lb

A Watier de Respin la somme de vingt-quatre livres parisis dicte monnoye pour avoir fait del leston les onze bannières desdits lyons et griffons à luy payé par marchié fait par lesdits des comptes ladite somme de :

XXiiij Lb

A Tomas Tournemine peintre la somme de quatre-vingts quinze livres dix sols dicte monnoye pour avoir peint lesdits onze pillers, doré lesdits lyons et griffons et lesdictes onze bannières par marchié à luy fait compris quelque aultre petit ouvraige audit hostel ladite somme de :

iiij xx xv Lb x Sols

37. Faut-il comprendre forgeron spécialisé en « grosses pièces » ?

38. À rapprocher de « aouiller » qui signifie « remplir un tonneau » ? Comme la hampe de la bannière glissée dans un renfort cylindrique ? GODEFROY, *Dictionnaire* (cité *supra* n. 12), t. 1, p. 310.

39. « Gramp » ou « cramp », « crampi », d'après le *Dictionnaire* de GODEFROY (*ibidem*), exprimerait, dans l'un de ses sens, l'idée de recourbé, recroquevillé – comme les serres d'un oiseau de proie ou les griffes d'un lion ?

(f°26 v°)

A Jehan Carpentier demourant audict Lille la somme de soixante-dix livres huit sols six deniers pour avoir faictes et livrées cinq bailles chacune de vingt-quatre pietz de long qui font la closture dudit héritage entre lesdits lyons et griffons estoffés chacuns de trois poteaux et portant soubassement et chacun poteau de sept piets de long de huit paulx quarrés de trois piets et demy de long, et les trois aultres de trois pietz et demy de deseure de six piets quarré et pœur chacune desdites bailles quinze piets de bois ? pour faire bracons de gantille ? de noef paulx de large et de quatre paulx et demy despos ? et sont icelles bailles de huit et de six à trois solz le piet. Les grandes bailles font xviij Lb. Item pour lesdites cinq bailles quinze poteaux. Cinquante-deux piets et demy de boys de huit paulx quarré à iiij Sols le piet font x Lb x Sols. Item pour lesdites cinq bailles quinze poteaulx cinquante-deux piets et demi de bois de six paulx quarré à ij Sols iiij de le piet font C xviii Sols. Item lxxv pietz de boys pour faire lesdits bracons de gantille de noef et de quatre et demi à ij Sols vi De le piet font ix Lb vij Sols vi de. Item quatre poteaux pour prendre lesdites bailles ouvrant de sept piets de long chacun dont le moictié ? est de dix paulx quarré à vj Sols iiij De le piet iiij Lb vij Sols vi de. Et les aultres quatorze pietz de huit paulx quarré à iiij Sols le piet pour lxvi Sols. Item pour lesdits deux bailles ouvrant xxiiij piets de bois de sept et de quatre à xxj de le piet font xliij Sols. Item pour dix piets de boys pour f(a)ire quatre bracons et dux et de quatre à ij Sols le piet font xxxvi Sols ix de. Item pour seize piets de bois pour lesdits poteaulx de six et de quatre à xlvij de le piet font xxiiij Sols. Item pour quatre rampetas huit piets de bois de sept et de trois à xv de le pied pour x Sols. Et pour la fathon desdictes bailles employé trente quatre journées d'un ouvrier à huyt sols par jour font xiiij Lb xvj Sols, montant toutes ledites parties ensemble à ladite somme de :

lxx Lb vij Sols vi de.

Somme : iiij C ix Lb iiij Sols vi de p.

(en marge) iiij C.